

	F/L-081 Police fédérale Police locale	ETAT DE FRAIS POUR L'UTILISATION DE MOYENS DE TRANSPORT PERSONNELS MOTORISES POUR LE DEPLACEMENT DOMICILE – LIEU HABITUEL DE TRAVAIL EN RAISON DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES	MOIS	ANNEE	
1 DONNEES RELATIVES AU MEMBRE DU PERSONNEL					
NOM			Prénom		
Numéro d'identification			Unité / Numéro de la ZP		
Résidence: Seconde résidence :			Lieu de travail : Lieu de détachement: Gare :		
Il m'a été dans l'impossibilité d'utiliser les moyens de transport en commun Parce qu'un empêchement physique ne me le permet pas. Parce que mon lieu de travail est éloigné de plus de 3 km de l'arrêt le plus proche. Parce que mon horaire de travail irrégulier ou des prestations en service continu en excluent l'utilisation sur une distance d'au moins 3 km. (pas applicable en cas de grève des transports en communs)					
2 INFOS					
<p>a. L'intéressé peut prétendre au déplacement à partir de sa <u>2nde résidence</u> pour autant que cela soit dans l'intérêt du Trésor public.</p> <p>b. En cas de <u>détachement</u>, l'intéressé peut prétendre à l'indemnité uniquement s'il bénéficiait déjà de celle-ci et que les conditions d'octroi restent remplies.</p> <p>c. L'intéressé peut prétendre à l'indemnité pour se rendre de sa résidence à la gare pour autant qu'il n'y ait pas d'offre valable de transport en commun (STIB, TEC, DE LIJN) et uniquement pour les jours où il effectue un horaire irrégulier ou un service continu.</p>					
Date de l'approbation de ma demande F/L-080:					
Durant ce mois, j'ai effectué fois le trajet résidence - lieu de travail / lieu de détachement aux dates suivantes :					
Durant ce mois, j'ai effectué fois le trajet résidence - Gare aux dates suivantes :					
3 REMARQUES					
<p>Je sais qu'en cas de fausse déclaration ou de pratique frauduleuse, outre des actions pénale et disciplinaire, l'obligation de rembourser les indemnités déjà perçues peut être imposée. J'ai pris connaissance de l'AR du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations tel que modifié par la loi du 7 juin 1994.</p> <p><u>La validité de ce formulaire est subordonnée à l'approbation préalable</u> par le Directeur, DirCo, DirJud ou Chef de corps d'une demande d'autorisation F/L-080 déterminant la distance et les circonstances exceptionnelles. Toute modification de la distance nécessite une nouvelle demande d'autorisation F/L-080.</p>					
4 SIGNATURE					
Membre du personnel			Chef de service		
Date:			Date:		
Signature :			Signature :		
Modèle de décentralisation		Base		Light	Full
5 ZONE RESERVEE AU SSGPI					
Gestionnaire du dossier :			MONTANT DU :		
Signature:					
6 PROCEDURE					
Vous complétez le formulaire F/L-081 en 1 exemplaire (par mois) et vous le transmettez au SSGPI .					
En cas de détachement, le formulaire sera annexé au F/L-021					